Plate Fix EB 460 — Composant A

Traduction française de la source anglaise issue du dossier source turc · MSDS EN-78 · Révision 0 · 19.01.2022

1. Identification

Produit : Plate Fix EB 460, mélange, composant A. Usage : adhésif bicomposant à base d'époxy et pâte de nivellement pour le collage de plaques en carbone. Fournisseur : MERKS Yapı Kim. San. Ve Tic. A.Ş., Polatlı Organize Sanayi Bölgesi, 202. Cadde, n° 15, Polatlı/Ankara ; tél. et fax 0312 626 50 12 ; info@merks.com.tr. Urgence : Centre national antipoison UZEM 114 ; +90 312 626 5012. Source MSDS EN-78, révision 0, 19.01.2022.

2. Identification des dangers

Classification SEA : irritation cutanée, cat. 2, H315 ; irritation oculaire grave, cat. 2, H319 ; sensibilisation cutanée, cat. 1, H317 ; danger aquatique chronique, cat. 2, H411. Pictogrammes GHS07 et GHS09 ; mention « Attention ». Composants dangereux : produit de réaction bisphénol-A-(épichlorhydrine), résine époxy (masse moléculaire moyenne en nombre ≤ 700) et dérivés oxirane mono[(C12-14-alkyloxy)méthyl]. H315 irritation cutanée ; H317 allergie cutanée possible ; H319 graves lésions oculaires ; H411 toxique pour les organismes aquatiques avec effets durables. La source répète H319 dans sa liste de dangers ; cette répétition est signalée ici sans correction. Conseils P261 éviter de respirer poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols ; P264 laver mains/bras/visage après manipulation ; P272 ne pas sortir les vêtements de travail contaminés ; P273 éviter le rejet dans l'environnement ; P280 porter gants/vêtements/lunettes/protection faciale ; P302+P352 laver abondamment à l'eau et au savon après contact cutané ; P305+P351+P338 rincer prudemment les yeux plusieurs minutes, retirer les lentilles si facile et continuer à rincer.

3. Composition / informations sur les composants

Produit de réaction bisphénol-A-(épichlorhydrine), résine époxy (masse moléculaire moyenne en nombre ≤ 700), CAS 25068-38-6, CE 500-033-5, indice CE 603-074-00-8 : 20–40 % ; Eye Irrit. 2 H319 ; Skin Irrit. 2 H315 ; Skin Sens. 1 H317 ; Aquatic Chronic 2 H411. Limites spécifiques : à C ≥ 5 %, Eye Irrit. 2 H319 et Skin Irrit. 2 H315. Dérivés oxirane mono[(C12-14-alkyloxy)méthyl], CAS 68609-97-2, CE 271-846-8, indice CE 603-103-00-4 : 3–5 % ; Skin Irrit. 2 H315 ; Skin Sens. 1 H317.

4. Premiers secours

A : appeler immédiatement un médecin. Inhalation : transporter à l'air frais et maintenir une position facilitant la respiration. Peau : rincer à l'eau ou sous la douche, retirer immédiatement les vêtements contaminés et appeler immédiatement un médecin. Yeux : rincer prudemment à l'eau plusieurs minutes ; retirer les lentilles si elles peuvent l'être facilement, poursuivre le rinçage et appeler immédiatement un médecin. Ingestion : rincer la bouche, ne pas faire vomir et appeler immédiatement un médecin. Symptômes A : brûlures, lésions oculaires graves et réactions allergiques cutanées. Traitement symptomatique. B : transporter à l'air frais ; peau, laver abondamment à l'eau, retirer les vêtements contaminés et solliciter un avis médical si irritation/éruption ; yeux, rincer plusieurs minutes et retirer les lentilles si possible, demander un avis médical si l'irritation persiste ; ingestion, appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise. Symptômes B : irritation cutanée, réactions allergiques cutanées et irritation oculaire. Traitement symptomatique.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens adaptés : eau pulvérisée, poudre sèche, mousse et dioxyde de carbone (CO2). Des fumées toxiques peuvent être libérées en cas d'incendie. Ne pas intervenir sans équipement de protection adapté ; porter un appareil respiratoire autonome et une tenue complète.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Ventiler la zone. Éviter tout contact avec la peau et les yeux ainsi que l'inhalation de poussières, fumées, gaz, brouillards, vapeurs ou aérosols. Les intervenants portent l'équipement de protection adapté ; voir section 8.

7. Manipulation et stockage

Assurer une bonne ventilation. Éviter le contact avec la peau et les yeux ainsi que l'inhalation de poussières, fumées, gaz, brouillards, vapeurs ou aérosols ; utiliser les équipements de protection individuelle. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation ; ne pas sortir les vêtements de travail contaminés du lieu de travail ; ne pas manger, boire ou fumer ; se laver les mains après manipulation. Stocker dans un endroit frais et bien ventilé ; B : conserver sous clé.

8. Contrôles de l'exposition / protection individuelle

Aucun paramètre de contrôle supplémentaire fourni. Assurer une bonne ventilation. Porter des gants de protection, des lunettes de sécurité et des vêtements de protection adaptés ; en cas de ventilation insuffisante, utiliser une protection respiratoire appropriée. Éviter le rejet dans l'environnement.

9. Propriétés physiques et chimiques

État : pâte ; couleur : blanche ; odeur caractéristique. Seuil olfactif, pH, taux d'évaporation relative, point de congélation/ébullition, point éclair, température de décomposition, pression/densité relative de vapeur, densité relative, log Pow, propriétés explosives/oxydantes et limites d'explosivité : aucune donnée disponible. Point de fusion : non applicable. Température d'auto-inflammation : 42 °C. Pression de vapeur : 6,7 hPa. Masse volumique : 1,65–1,70 g/cm³. Solubilité : soluble dans l'eau. Viscosité : 135 KU. Pas d'information supplémentaire en 9.2.

10. Stabilité et réactivité

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport ; il est stable dans les conditions normales. Aucune réaction dangereuse connue en utilisation normale. Aucune condition à éviter dans les conditions recommandées de stockage et de manipulation (voir section 7). Aucune information supplémentaire sur les matières incompatibles. Aucun produit de décomposition dangereux attendu dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.

11. Informations toxicologiques

Toxicité aiguë : non classée. Irritation cutanée : provoque une irritation cutanée. Irritation oculaire grave : provoque une irritation oculaire grave. Sensibilisation respiratoire ou cutanée : provoque des réactions allergiques cutanées. Mutagénicité sur les cellules germinales, cancérogénicité, toxicité pour la reproduction, STOT exposition unique/répétée et danger par aspiration : non classés.

12. Informations écologiques

Toxique pour les organismes aquatiques avec des effets durables. Toxicité aquatique aiguë : non classée ; toxicité aquatique chronique : toxique pour les organismes aquatiques avec des effets durables. Persistance/dégradabilité, potentiel de bioaccumulation et mobilité dans le sol : aucune information supplémentaire. Évaluation PBT/vPvB : aucune donnée appropriée. Ozone : non classé. Autres effets : aucune information supplémentaire ; aucun effet connu selon le commentaire GWPmix.

13. Considérations relatives à l'élimination

Éliminer le contenu et le récipient conformément aux consignes de tri d'un collecteur de déchets agréé.

14. Informations relatives au transport

ONU 3082, MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. : ADR, RID, ADN, IMDG et IATA, classe 9, groupe d'emballage III ; danger pour l'environnement : oui ; IMDG : polluant marin. ADR : code M6 ; dispositions spéciales 274, 335, 601, 375 ; quantité limitée 5 L ; quantité exceptée E1 ; emballages P001, IBC03, LP01, R001 ; emballage mixte MP19 ; citerne T4, TP1, TP29 ; code citerne LGBV ; véhicule AT ; catégorie 3 ; V12 ; CV13 ; numéro Kemler 90 ; panneau orange 90/3082 ; tunnel E. IMDG : dispositions 274, 335, 969 ; limité 5 L ; excepté E1 ; emballages P001, LP01 ; disposition d'emballage PP1 ; IBC03 ; citerne T4, TP2, TP29 ; EmS incendie F-A, déversement S-F ; catégorie d'arrimage A. IATA : quantité exceptée E1 ; quantité limitée Y964, maximum net 30 kg ; instructions d'emballage passagers/cargo 964, maximum net 450 L ; cargo seul 964, maximum net 450 L ; dispositions spéciales A97, A158, A197 ; ERG 9L.

15. Informations réglementaires

Références réglementaires citées dans la source : règlement turc sur la gestion des déchets (Journal officiel du 02.04.2015, n° 29314) ; méthodes d'essai des propriétés physicochimiques, toxicologiques et écotoxicologiques (11.12.2013, n° 28848) ; santé et sécurité au travail avec les substances chimiques (12.08.2013, n° 28733) ; inventaire et contrôle des produits chimiques et restrictions/interdictions (26.12.2008, n° 27092). Selon la source, le produit ne contient pas de substance contrôlée ou interdite par le règlement sur la réduction des substances appauvrissant la couche d'ozone (12.11.2008, n° 27052).

16. Autres informations

Skin Sens. 1 : sensibilisation cutanée, catégorie 1 ; Skin Irrit. 2 : corrosion/irritation cutanée, catégorie 2 ; Eye Irrit. 2 : lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2 ; Aquatic Chronic 2 : danger pour le milieu aquatique, chronique, catégorie 2. H315 irritation cutanée ; H317 peut provoquer une allergie cutanée ; H319 provoque une grave irritation oculaire ; H411 toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Les informations de la présente fiche reposent sur les connaissances et l'expérience disponibles à la date de préparation ; elles servent de guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, le stockage, le transport, l'élimination et le rejet en sécurité. Elles ne constituent ni garantie d'exhaustivité/exactitude ni spécification de qualité et s'appliquent uniquement au mélange indiqué.